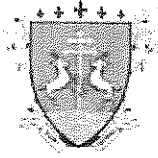


**COMMUNE  
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**ARRONDISSEMENT  
RENNES**

Conseillers : 19  
Présents : 12  
Votants : 16

**EXTRAIT DU**

**PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2018/068**

L'an deux mil dix-huit, le 16 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 11 octobre 2018.

Présents : D. MOIZAN, A. DARIEL, D. DAHYOT, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. PIEL, AM. PERRAULT, I. HERVAULT, S. TURQUET, A. ROLLAND.

Excusés : P. GROLLEAU, J. LEFRANCOIS, R. DANIEL (arrivé en cours de séance), L. HERVÉ, J. CLERMONT.

Absents : R. CHAPIN, Y. MARTIN.

Pouvoirs : Mr P. GROLLEAU à Mr D. DAHYOT, Mme J. LEFRANCOIS à Mme A. DARIEL, Mme L. HERVÉ à Mme A. AUBIN, Mme J. CLERMONT à Mme AM. PERRAULT.

Secrétaire de séance : A. ROLLAND

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA  
GARDERIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de modification du règlement relatif au fonctionnement de la cantine et de la garderie à compter de l'année scolaire 2018-2019.

En effet, à la sortie des congés d'été, de nombreux parents ont oublié de procéder à l'inscription de leurs enfants sur le portail familles.

Il est donc proposé de modifier la rédaction de l'article 1 afin d'assouplir les règles de pénalités pour la période de septembre, dans le but de permettre aux parents de s'approprier ou de se réapproprier l'outil « portail familles ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
-valide les modifications du règlement telles que proposées ci-dessus,  
-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de ce changement du règlement.

Affiché le :  
25 octobre 2018

Certifié conforme et exécutoire,  
Transmis en Préfecture le  
25 octobre 2018

Le Maire,  
D. MOIZAN